



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Résultats de la réunion technique sur la gouvernance pour l'application des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable dans les pays en transition économique

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre à la douzième session de la Commission du développement durable les résultats de la réunion technique sur la gouvernance pour l'application des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable dans les pays en transition économique.

* E/CN.17/2004/1.



**Résultats de la réunion technique sur la gouvernance
pour l'application des recommandations issues
du Sommet mondial pour le développement durable
dans les pays en transition économique**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–6 | 3 |
| II. Débats thématiques | 7–40 | 4 |
| Première réunion thématique : Expériences nationales | 7–14 | 4 |
| Deuxième réunion thématique : Questions institutionnelles | 15–21 | 6 |
| Troisième réunion thématique : Société civile et secteur privé | 22–28 | 8 |
| Quatrième réunion thématique : Gouvernance et administration publique | 29–35 | 10 |
| Cinquième réunion thématique : Rôle des organismes régionaux | 36–40 | 12 |
| III. Recommandations | 41–46 | 14 |
| A. Expérience des pays | 42 | 14 |
| B. Stratégies nationales de développement durable et questions institutionnelles | 43 | 15 |
| C. Société civile et secteur privé | 44 | 16 |
| D. Gouvernance et administration publique | 45 | 17 |
| E. Rôle des organisations régionales | 46 | 18 |

I. Introduction

1. La réunion technique sur la gouvernance pour l'application des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable dans les pays en transition économique s'est tenue à Istanbul, du 16 au 18 septembre 2003, à l'invitation du Gouvernement turc.

2. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, ont réaffirmé la place centrale du développement durable parmi les préoccupations internationales et ont donné un nouvel élan à l'action mondiale visant à lutter contre la pauvreté et à protéger l'environnement. Le Sommet a permis d'approfondir et de consolider la compréhension de la notion de développement durable, notamment pour ce qui est des liens importants qui existent entre la pauvreté, l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. Les gouvernements ont adopté un grand nombre d'engagements concrets tout en réaffirmant d'autres, liés en particulier aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont également convenus de principes d'action pour mieux concrétiser les objectifs de développement durable. Le point de vue de la société civile a reçu une place de premier plan, étant donné le rôle décisif qu'elle joue pour ce qui est tant de donner suite au Sommet que de promouvoir les initiatives de partenariat.

3. Les États Membres se devaient de veiller à équilibrer dans leurs politiques nationales les retombées économiques à court terme et les objectifs à moyen et long terme en matière de développement économique et social et de protection de l'environnement, d'autre part. L'administration publique et la gouvernance peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif en intégrant les enjeux du développement durable dans l'élaboration des politiques des pouvoirs publics, dans tous les domaines, aux échelons local, national, régional et international. Dans sa résolution 50/225 du 1er mai 1996, l'Assemblée générale considérait qu'il était capital d'améliorer l'efficacité, d'assurer le bon fonctionnement des institutions politiques, d'appliquer des procédures administratives bien conçues et de veiller à une saine gestion financière si l'on voulait que les changements survenant à l'échelle mondiale contribuent au développement durable dans tous les pays. Le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable (plan de mise en oeuvre de Johannesburg) adopté lors du Sommet a mis l'accent sur la création et le renforcement des cadres institutionnels pour le développement durable dans les pays en voie de transition économique.

4. Les pays en voie de transition économique doivent faire en sorte que leurs institutions publiques soient pleinement en mesure de réaliser l'objectif du développement durable. Il leur faudra pour cela dépasser les approches sectorielles et poursuivre une approche économique, sociale et environnementale intégrée, de manière à créer un cadre de référence à long terme qui puisse guider les initiatives de développement et les politiques dans ce domaine. Cette démarche intégrée devra à la fois tenir compte à la fois des facteurs économiques et des ajustements structurels nécessaires à court terme, permettre de traiter nombre de problèmes essentiels (touchant par exemple à la santé, à l'éducation, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement, à la qualité de l'air et à l'emploi), prendre en considération le développement de chaque secteur et promouvoir le développement durable à tous les niveaux.

5. Avant le Sommet, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avait organisé une réunion technique sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique pour le développement durable dans les pays en transition économique; c'est le Gouvernement grec qui avait accueilli à Thessalonique, du 29 au 31 juillet 2002, cette réunion à laquelle ont participé de hauts fonctionnaires des pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales de ces régions. Le rapport sur les travaux de cette réunion a été transmis aux participants à la réunion tenue à Istanbul.

6. La réunion technique d'Istanbul avait pour objet d'examiner la suite donnée au Sommet, en tenant compte des résultats de la réunion organisée à Thessalonique. Destinée spécifiquement aux pays en transition économique, elle visait à : a) rendre compte de l'application des décisions issues du Sommet; b) recenser les priorités nationales liées à l'application de ces décisions; c) étudier les moyens d'appliquer ces décisions en cherchant des options pour les mécanismes institutionnels, la réforme de la gestion et de l'administration publiques, les stratégies nationales de développement durable, le renforcement des capacités et la promotion du rôle de la société civile en matière de prise des décisions; et d) promouvoir la coopération régionale en échangeant des données d'expérience nationales concernant l'application d'Action 21 et en accélérant la mise en oeuvre nationale et régionale des décisions issues du Sommet.

II. Débats thématiques

Première réunion thématique

Expériences nationales

7. La réunion s'est ouverte par les exposés de six experts (trois experts gouvernementaux et trois représentants de grands groupes).

8. La représentante de la Pologne a expliqué que la Constitution de son pays se référait directement au développement durable. Un certain nombre de stratégies et de politiques nationales à long terme existaient déjà, telles que celles concernant les énergies renouvelables et la gestion des déchets; d'autres étaient en cours d'élaboration, qui touchaient notamment au traitement des déchets, aux modes de production et de consommation et au changement climatique. Un conseil de développement durable avait été créé, où siégeaient les représentants de divers ministères, des chercheurs et des représentants du secteur privé, de l'industrie et des organisations non gouvernementales. Ce conseil, qui rendait compte au Premier Ministre, avait pour mission de coordonner et de suivre l'exécution des engagements relatifs au développement durable. Il existait également des mécanismes institutionnels au niveau local. Bon nombre d'administrations locales avaient élaboré leur propre stratégie de développement sur la base des principes d'Action 21. Les domaines dans lesquels la Pologne devait consolider son action étaient les suivants : intégration accrue des questions économiques, sociales et environnementales, développement des partenariats intersectoriels et concertation plus large avec la société civile.

9. Le représentant de la Hongrie a indiqué que les exigences liées à l'intégration dans l'Union européenne (UE) avaient modifié le processus national de prise des

décisions et incité son pays à rechercher un développement durable. Le Gouvernement avait intégré les principes du développement durable dans les politiques des secteurs concernés tels que les transports et l'énergie. Une stratégie nationale de développement durable, qui avait été engagée avant le Sommet et devait s'achever avant 2005, s'était appuyée sur un débat public et d'un consensus de grande ampleur. Afin d'améliorer la coordination, il était prévu de créer un conseil national du développement durable, qui serait constitué notamment de hauts fonctionnaires, de représentants des autorités locales, de chercheurs, de travailleurs et d'employeurs, de jeunes et d'organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement. Le Gouvernement avait également commencé à travailler à l'élaboration d'un cadre décennal pour les modes de production et de consommation durables à large participation publique. Un effort supplémentaire était nécessaire en matière d'éducation et de sensibilisation car les principes du développement durable devaient être mieux compris et diffusés plus largement.

10. Le représentant du Bélarus a expliqué le processus de définition d'une stratégie nationale de développement durable dans son pays, où un comité de coordination et d'étude avait été créé pour mener la réflexion. La stratégie avait également été modifiée à la lumière de larges consultations publiques auxquelles avaient été associées toutes les parties intéressées. Plusieurs mesures économiques et sociales avaient été prises pour appliquer la stratégie, compte tenu de questions telles que la démocratie, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement, la coopération internationale et la santé. Les effets positifs de la stratégie étaient que le processus de développement durable avait été institutionnalisé au Bélarus, avec la mise en place d'un cadre concret prenant en considération les tendances internationales et l'opinion publique.

11. L'experte représentant Eco-Accord Centre pour le développement et l'environnement durable (Fédération de Russie) a indiqué qu'une autorité forte chargée de l'environnement faisait souvent défaut dans les pays nouvellement indépendants, ce qui était particulièrement préoccupant compte tenu du fait que la Fédération de Russie avait signé très peu d'accords multilatéraux sur l'environnement au cours des dernières années et en avait ratifié encore moins. Le processus de prise de décisions n'était pas considéré comme ouvert et transparent, et il manquait à la Fédération de Russie un conseil national du développement durable associant pleinement l'ensemble des parties prenantes. L'approche participative qui existait actuellement n'était pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être; elle intervenait souvent alors que le processus était déjà très avancé, les hauts responsables y participaient rarement et toutes les parties prenantes n'y étaient pas associées sur un pied d'égalité. Le Sommet avait contribué à placer au premier rang des priorités politiques de la Fédération de Russie un certain nombre de questions majeures telles que l'eau et l'éducation pour le développement durable. L'intervenante espérait qu'il en irait de même pour d'autres questions dont le Sommet avait fait des priorités.

12. Le Président de la Société pour des modes d'existence durables (Slovaquie) a déclaré que le processus de prise des décisions pour la mise en oeuvre des activités de développement durable aux échelons national et sous-régional dépendait de la participation de tous les partenaires concernés, notamment des organisations intergouvernementales, des ministères, des municipalités et des associations locales. Certains pays se montraient davantage disposés que d'autres à faire appel à des acteurs non gouvernementaux. L'un des principaux problèmes lié à la mise en oeuvre du développement durable était un manque d'intérêt de la part des décideurs,

des médias et du public. Des programmes intersectoriels assortis de véritables mécanismes d'appui étaient nécessaires à tous les niveaux pertinents, leurs principales caractéristiques étant les suivantes : intégration, stratégie à long terme, partenariats, participation et solidarité.

13. La Présidente du Conseil d'administration du Réseau vert de la Vojvodine (Serbie-et-Monténégro) a indiqué qu'il n'existait aucune stratégie nationale de développement durable dans son pays et qu'il n'avait pas non plus été inclus d'éléments de développement durable dans d'autres stratégies sectorielles. Seul le Ministère de l'environnement accordait un certain intérêt au développement durable. De l'avis de l'intervenante, le Gouvernement donnait l'impression d'être indifférent au développement durable et faisait peu d'efforts pour comprendre Action 21 et les documents connexes, et le cadre juridique inadéquat rendait la protection de l'environnement pratiquement impossible à l'échelon local. Le Réseau vert de la Vojvodine s'était occupé d'un projet concret pour aider les agriculteurs en les familiarisant à la production biologique de produits alimentaires et en les informant des débouchés pour le tourisme local. D'autres organisations non gouvernementales pourraient jouer un rôle utile en menant des activités de sensibilisation du public consistant par exemple à coopérer avec les médias, à informer les décideurs et à aider les universités et les établissements agricoles à comprendre les questions liées au développement durable. Les pays en transition avaient besoin de l'aide des pays développés, notamment dans le cadre du transfert de technologie, pour éviter d'accumuler davantage de retard.

14. Après ces exposés thématiques, un dialogue interactif a été organisé avec d'autres participants pour examiner en particulier les mesures concrètes qui devaient être prises à l'échelon national en vue du développement durable. Les conclusions issues du débat sont reprises dans la section III ci-après.

Deuxième réunion thématique

Questions institutionnelles

15. La réunion s'est ouverte par les exposés de cinq experts (deux experts gouvernementaux, un représentant d'un grand groupe et deux autres experts).

16. L'experte représentant le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a ouvert la réunion par un exposé sur les stratégies nationales de développement durable. Cet exposé complet a porté sur les objectifs fixés à l'échelle mondiale, les initiatives prises à cet égard par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'état d'avancement général de ces stratégies ainsi que leur évolution, leur définition, leurs principes et leurs caractéristiques. La représentante a également expliqué le processus de participation, les raisons pour lesquelles les stratégies devaient être améliorées et les principales difficultés rencontrées par les gouvernements quant à leur élaboration et à leur mise en oeuvre.

17. La représentante de la Belgique (qui participait à la réunion en qualité d'experte) a décrit l'expérience que son pays avait retirée de l'élaboration de stratégies et de leur application. Elle a expliqué que la conception d'une stratégie non seulement impliquait la prise de décisions, mais encore fournissait un cadre définissant la manière dont les décisions devaient être prises. La stratégie fédérale de développement durable de la Belgique s'appuyait essentiellement sur une forte

participation de tous les départements concernés et sur des consultations et une coordination à grande échelle. La Commission interdépartementale du développement durable avait énoncé un projet de programme préliminaire à l'échelon fédéral, sur la base du premier rapport fédéral sur le développement durable, et le Conseil du développement durable avait donné des avis à ce sujet. Ces avis et un large processus de consultation avaient entraîné la réunion d'environ un tiers du programme préliminaire. Le Gouvernement fédéral avait examiné le projet dans le détail et adopté un programme définitif. Lorsque certaines des suggestions du Conseil n'étaient pas prises en considération par le Gouvernement, celui-ci était tenu par la loi d'en expliquer les raisons. Le Gouvernement belge venait d'achever son deuxième rapport fédéral sur le développement durable, qui marquait le début du deuxième cycle stratégique à l'échelon fédéral.

18. Le représentant de la Bulgarie a expliqué que le développement durable figurait clairement parmi les principaux objectifs énoncés dans deux documents nationaux essentiels : un plan national de développement économique et un programme économique de préadhésion à l'Union européenne. Des efforts avaient été faits pour informer l'opinion publique des objectifs et priorités définis dans ces instruments, et le plan budgétaire à moyen terme était intégré dans les politiques de promotion du développement durable. Deux institutions étaient principalement chargées du développement durable en Bulgarie : une commission nationale du développement durable, où étaient représentés cinq ministères, et un conseil de coordination du plan national de développement économique, présidé par le Ministre des finances. S'agissant des difficultés rencontrées, la participation de la société civile restait difficile à obtenir, notamment en raison du manque d'informations, de l'attitude passive à l'égard des initiatives publiques et des effets persistants de la période de l'ancien régime et de l'instabilité liée à la transition. D'autres difficultés tenaient aux ressources financières, du fait par exemple que les fonds structurels de l'UE devaient être complétés par les ressources des pays eux-mêmes mais qu'il était difficile d'attirer les investissements du secteur privé pour ce type de projet.

19. Le représentant de la République tchèque a expliqué que la renaissance du pays en matière d'environnement et de développement durable avait commencé en 1990. En 1995, la République tchèque avait adopté une politique nationale en matière d'environnement reconnaissant les principes du développement durable et la nécessité d'étendre à d'autres secteurs l'action menée. Cette politique avait été actualisée tous les deux à trois ans. Des politiques stratégiques sectorielles intégrant les principes du développement durable étaient élaborées depuis 1997 dans des domaines tels que l'énergie, le développement régional et les ressources minérales. Un conseil de stratégie économique et sociale avait été créé en 1999. Des groupes de travail sur le développement durable avaient été constitués par la suite aux fins du programme sur le développement durable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (2000-2003) et des préparatifs nationaux du Sommet (2002). Un projet du Programme des Nations Unies pour le développement sur le renforcement des capacités nationales pour le développement durable, mené de 1998 à 2001, avait débouché sur une proposition concernant une stratégie nationale de développement durable (2001). La promotion du développement durable faisait partie intégrante de la politique tchèque depuis 2002. Un conseil du développement durable avait été créé en août 2003. Présidé par le Vice-Premier Ministre, il comptait parmi ses 28 membres des représentants de grands groupes, des

parlementaires et des hauts responsables du Gouvernement. Son principal objectif pour l'année à venir était d'élaborer d'ici à juin 2004 une stratégie nationale de développement durable pour la République tchèque.

20. La Présidente de l'Association pour le développement humain durable (Arménie) a expliqué que l'élaboration d'une stratégie nationale posait de nombreuses difficultés à son pays. Elle estimait que si les mécanismes nationaux avaient une grande importance, les institutions locales étaient également utiles. Malgré ce qui avait été dit lors du Sommet, la situation générale de bon nombre de pays nouvellement indépendants se détériorait. Le processus de transition vers le développement durable devait être envisagé dans le contexte de la période de transition. Il fallait certes rapprocher les impératifs sociaux, environnementaux et économiques, mais l'on était encore loin d'y répondre dans les pays nouvellement indépendants, lorsque l'on ne s'en éloignait pas davantage. Un effort important de formation devait être consenti dans ces pays, qui était très en retard sur d'autres pays à bien des égards. De par sa complexité, la situation des pays nouvellement indépendants devait être comparée à celle de pays semblables. L'oratrice a estimé qu'il faudrait peut-être définir des séries d'indicateurs du développement durable différents pour les pays développés, les pays en développement et les pays en transition, sur la base des données du PNUD, en tenant compte du fait de leur situation particulière.

21. Après les exposés thématiques, les participants se sont réunis en petits groupes. Les conclusions issues de ces travaux collectifs sont reprises dans la section III ci-après.

Troisième réunion thématique Société civile et secteur privé

22. La réunion s'est ouverte par les exposés des cinq experts représentant chacun un grand groupe.

23. Le représentant de l'Institut de la politique de l'environnement (République tchèque) a déclaré avoir constaté par expérience que le dialogue et la coopération entre la société civile et le secteur public s'établissaient plus facilement au niveau local. Des difficultés semblaient par contre se poser au niveau national en raison de la profusion d'organisations non gouvernementales et de la disparité entre l'orientation trop précise donnée à leurs travaux et la diversité des questions relatives au développement durable. Selon l'intervenant, il importait d'associer la société civile à la prise de décisions concernant le développement durable, notamment en incitant les organisations non gouvernementales à se faire représenter dans les conseils nationaux pour le développement durable et en associant les différentes participantes à l'élaboration des stratégies nationales. Bien que la société civile occupe une place de plus en plus importante à l'échelle internationale, il restait beaucoup à faire. Trouver des représentants au niveau international n'était pas chose facile en raison du caractère hétérogène de la société civile, ceux qui pouvaient se faire entendre à ce niveau n'ayant souvent aucun contact avec les groupes locaux.

24. Le doyen de la faculté d'horticulture de l'Université des sciences agricoles et de la médecine vétérinaire (Roumanie) a analysé les initiatives de développement durable touchant les collectivités rurales et agricoles roumaines. Il a précisé qu'un tiers de la population vivait dans les zones rurales et que le pays comptait plus de

4 millions d'exploitations agricoles, d'où l'importance cruciale pour la Roumanie de préserver la stabilité de sa société rurale. L'exploitation avisée des ressources naturelles était nécessaire à la viabilité à long terme du secteur agricole. Par ses services de conseils, l'Université aidait les agriculteurs en leur proposant des méthodes modernes, écologiques et économiques. Selon l'intervenant, il importait que les exploitations aient la taille optimale (selon le type de culture pratiquée), et accroissent leur rendement par hectare. Il importait également d'associer la société civile aux initiatives nationales.

25. La Présidente de l'Association des jeunes écologistes EKO (Bosnie-Herzégovine) a expliqué la façon dont son organisation avait été associée à un certain nombre de projets de développement durable de petite envergure, dont beaucoup visaient à sensibiliser le public. Grâce à l'un de ses projets d'éducation, la formation à l'environnement figurait désormais dans les programmes scolaires, qui démontraient l'efficacité de l'action pratique menée par les associations de jeunes. L'intervenante a expliqué que de nombreuses organisations écologiques non gouvernementales de son pays fonctionnaient avec du matériel provenant de dons et un personnel bénévole et devaient trouver des moyens de financer elles-mêmes leurs projets. La société civile jouait un rôle particulièrement important en Bosnie-Herzégovine, où beaucoup d'efforts restaient à faire pour améliorer les conditions de vie afin que les personnes déplacées puissent revenir.

26. Le Président de l'Institut pour une société libérale (Ukraine) s'est penché sur les problèmes liés à la condition de la femme dans le contexte du développement durable. Il a souligné que les réseaux internationaux de femmes agissaient en étroite collaboration pour trouver une position commune de façon à pouvoir mieux défendre leur cause. Ils avaient certes enregistré des avancées sur le terrain de l'égalité des sexes lors du Sommet, mais déploieraient que l'égalité des sexes s'inscrive trop souvent encore dans les domaines de l'éducation et de la santé au lieu d'être un concept central du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Dans les pays en transition, l'ouverture économique avait mis les femmes devant des problèmes nouveaux et la plupart d'entre elles avaient du mal à garder leur emploi ou à trouver des emplois stables. La privatisation avait placé 92 % des capitaux dans les mains des hommes, les femmes continuant elles à faire l'objet de discriminations sur leur lieu de travail. Les jeunes femmes, happées par le commerce du sexe, étaient victimes de la traite dans leur pays et à l'étranger. Les femmes étaient également victimes de la violence familiale. Elles étaient sous-représentées dans le nouveau système politique, en particulier au niveau national. Absentes des postes de direction, elles ne pouvaient faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins essentiels. Beaucoup de pays en transition avaient élaboré des plans d'action pour améliorer la situation des femmes et leur permettre de tenir leur rôle social à égalité avec les hommes.

27. La représentante du secteur privé géorgien a expliqué comment sa société de conseils était concernée par les questions de développement durable. Elle avait ainsi aidé des collectivités à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau et lancé des projets de gestion commune des sources d'eau transfrontière. Elle avait également élaboré une nouvelle approche du concept de qualité des aliments fondée sur l'évaluation des risques, et essayé de résoudre les problèmes énergétiques à l'origine de la déforestation et de la dégradation des sols. La législation géorgienne en matière de protection de l'environnement définissait clairement les responsabilités des pouvoirs publics, du secteur privé et des promoteurs, mais

semblait être demeurée à l'état théorique, et le public ne s'engageait guère car il considérait que ses efforts seraient inutiles. Selon l'intervenante, il importait de mettre en place des mécanismes pour éduquer la population et donner aux collectivités les moyens de s'informer et de se faire entendre des dirigeants.

28. Au cours des échanges qui ont suivi avec les participants aux autres réunions, un certain nombre de propositions ont été faites au sujet de la participation de la société civile et du secteur privé, qui sont reprises dans la section III ci-après.

Quatrième réunion thématique Gouvernance et administration publique

29. Le débat a été ouvert par six experts représentant divers gouvernements et organisations.

30. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait un exposé sur la gouvernance et le développement durable dans le contexte de la suite donnée au Sommet. Il a passé en revue les enjeux du développement durable tels que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg les a fait apparaître et a souligné l'importance pour le développement durable d'une bonne gouvernance, aux niveaux national et international. Il a décrit plusieurs éléments importants de la gouvernance, dont les mécanismes institutionnels, les moyens d'action, les techniques et les processus interinstitutionnels, tels que les partenariats et les réseaux, et a analysé le lien entre gouvernance et développement durable.

31. Le représentant de la Banque mondiale a souligné la détermination de cette institution à appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Selon les calculs effectués par la Banque mondiale, il faudrait pour que l'objectif 7 touchant l'environnement soit atteint accorder aux pays en transition une aide plus conséquente dans les 15 prochaines années. L'expérience et les études avaient révélé un fort rapport de causalité entre une bonne gouvernance et de bons résultats en matière de développement. S'il n'existait pas de méthode unique, la bonne gouvernance reposait néanmoins sur quelques éléments généraux, notamment la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation grâce à une gestion non sélective et transparente, d'assurer avec efficacité et régularité des services sociaux de base, de justifier l'utilisation des ressources et de vérifier les résultats obtenus. Par ses opérations de prêt et les études qu'elle menait, la Banque mondiale contribuait au renforcement politique et institutionnel en aidant par exemple à mettre en place des cadres réglementaires, à donner davantage de moyens aux ministères de l'environnement, à améliorer la protection sociale et la protection de l'environnement et à renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales.

32. Le représentant de la République de Moldova a précisé que l'action en faveur des principes du développement durable était coordonnée, dans son pays, par le Conseil économique supérieur, sous l'égide du Président de la République et du Ministère de l'environnement, des travaux publics et de l'aménagement du territoire. Le pays s'était doté d'une stratégie de croissance économique et de lutte contre la pauvreté dont les grandes lignes étaient : l'intégration des principes du développement durable dans tous les secteurs de l'économie nationale; la lutte contre la pauvreté; l'instauration d'une société civile; et la relance des programmes

de préservation de l'environnement et de la diversité biologique. Depuis la tenue du Sommet, le Gouvernement avait pris des mesures pour attirer l'appui de donateurs et d'investisseurs en faveur de ce programme. L'intervenant a rappelé le rôle important joué par la coopération internationale dans le développement durable et souligné que la plupart des problèmes de développement durable ne pourraient trouver de solution que s'ils étaient considérés dans un contexte régional et mondial.

33. Le maire adjoint de Bourgas (Bulgarie) a expliqué que sa municipalité avait énoncé une stratégie de développement durable qui était mise en oeuvre auprès de toutes les couches de la société. En 2002, elle avait lancé une nouvelle initiative visant à mettre en place un comité consultatif sur le développement durable, qui serait chargé de promouvoir cette stratégie et de l'appliquer. Les membres des différents partis et les parties prenantes de la ville seraient associés à la prise de décisions. En mai 2000, le conseil municipal avait approuvé une nouvelle stratégie de développement durable pour la période allant de 2002 à 2006. Cette stratégie énonçait clairement les objectifs et priorités stratégiques touchant l'aménagement futur de la ville. La municipalité avait à ce titre élaboré un certain nombre de projets dans différents domaines d'activité prioritaires. Selon l'intervenant, il fallait appliquer une bonne gouvernance étayée par l'élaboration de stratégies viables, la délégation du pouvoir de décision aux autorités locales et la mise en place de stratégies et de réseaux nationaux. Il conviendrait de définir des critères nationaux et régionaux de développement durable inspirés de ceux qui existent dans les pays de l'Union européenne.

34. Le représentant de la République kirghize a précisé que la stratégie pour le développement humain de son pays couvrait les problèmes liés à l'administration publique et à la gouvernance. Terrain d'expérimentation, le Kirghizistan avait, en coopération avec la Banque mondiale, ébauché une stratégie pour la mise en place d'un cadre de développement complexe. Approuvée en mai 2001 par l'Assemblée nationale, cette stratégie faisait appel à la participation des représentants des autorités publiques, des organisations non gouvernementales, des partis politiques, des médias et des autorités locales. Les principes sous-tendant le cadre de développement complexe étaient une administration publique responsable, un développement humain équitable et une croissance économique durable. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté reposait elle aussi sur une administration publique et une gouvernance efficaces. Après avoir accédé à l'indépendance, le Kirghizistan avait entrepris des réformes dans le secteur de l'administration publique, en se fixant comme principe la recherche de la transparence, le sens des responsabilités et la répartition du pouvoir entre les autorités centrales et locales. Le pays avait récemment mis en place un conseil national de la bonne gouvernance, placé sous la direction du Premier Ministre et constitué de représentants des autorités publiques, des partis politiques, des organisations non gouvernementales, des milieux scientifiques et des médias.

35. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que le Président russe avait approuvé en avril 1996 un cadre conceptuel de transition vers le développement durable. Le Gouvernement russe attachait beaucoup d'importance aux problèmes liés à la gouvernance et au développement durable. Il existait au sein du Ministère russe du développement économique et du commerce un département du développement durable chargé, en coopération avec d'autres départements, de préparer la Fédération de Russie à s'engager sur la voie du développement durable. Ce ministère avait aussi élaboré une stratégie de développement économique à court

et à moyen terme. Le Gouvernement russe avait attaché une importance particulière à la stabilité économique et à la protection de l'environnement, à la passation des marchés publics et à l'adoption de mesures économiques et législatives pour protéger l'environnement. La Fédération de Russie disposait d'un énorme potentiel scientifique que le Gouvernement mettait au service du développement durable dans ses programmes.

Cinquième réunion thématique Rôle des organismes régionaux

36. Le débat a été ouvert par des représentants de quatre organismes régionaux agissant en étroite coopération avec les pays en transition.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

37. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a rappelé que le rôle des commissions régionales et d'autres organismes régionaux avait été reconnu dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et dans les décisions adoptées par la Commission du développement durable à l'issue de sa onzième session. Organisés en un système cohérent, les organismes régionaux et sous-régionaux étaient en mesure d'aider les pays à appliquer le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. La CESAP pouvait intervenir aux niveaux de l'élaboration des politiques, du renforcement structurel et de l'établissement de partenariats. La Commission jouait un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des dirigeants et des institutions, s'agissant en particulier de la planification et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, de l'élaboration de stratégies nationales et de l'application de politiques cohérentes. Des questions importantes, telles que le lien entre la lutte contre la pauvreté et le développement durable, étaient traitées de manière concertée en encourageant le secteur public et le secteur privé à agir en partenariat pour répondre aux besoins de base des pauvres, dans les domaines essentiels tels que l'approvisionnement en eaux, l'énergie, la santé et la diversité biologique. La CESAP encourageait l'adoption de stratégies et l'établissement de partenariats en faveur des pauvres, et la coopération entre les diverses parties prenantes aux fins du développement durable des villes et de l'amélioration du milieu urbain. Elle avait également démontré l'efficacité de la coopération entre pays en transition; ainsi, des pays d'Asie centrale élaboraient de concert une stratégie sous-régionale de gestion de l'eau et des ressources énergétiques. La CESAP s'employait en coopération étroite avec d'autres organismes régionaux et sous-régionaux à promouvoir la bonne gouvernance aux fins de la l'application du plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

Programme des Nations Unies pour le développement

38. La représentante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a indiqué que celui-ci aidait les pays de programme à relever les enjeux de la transition économique en leur fournissant une assistance technique et financière ainsi que des services de conseils. Depuis la tenue du Sommet, l'action que menait le PNUD en Europe et dans la Communauté d'États indépendants (CEI) avait surtout consisté à aider ces pays à développer leur capacité à appliquer les décisions prises à l'issue du Sommet et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tout en promouvant la gouvernance démocratique et le développement local durable. Selon l'intervenante, cette approche répondait à un besoin, largement reconnu, de mesures concrètes en faveur du développement

durable. Le PNUD disposait de 24 bureaux de pays en Europe et dans la CEI. Son action dans la région consistait à promouvoir la gouvernance démocratique en mettant l'accent sur la bonne gouvernance et le développement au niveau local; à aider les pays à lutter contre la pauvreté, à développer leur économie et à promouvoir une économie locale viable; et à protéger l'environnement. Le PNUD aidait en outre les pays à analyser leurs principaux besoins, à mettre en place des programmes et à en suivre l'exécution. L'intervenante a décrit Capacités 2015 la nouvelle initiative lancée par le PNUD lors du Sommet, dont l'objet était d'aider les pays à se doter de moyens d'action qui leur permettent de tirer parti de la mondialisation et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

39. La représentante de la Commission économique des Nations Unies (CENUE) pour l'Europe a exposé un certain nombre d'actions engagées par les organismes régionaux tels que la CENUE pour favoriser le développement durable, notamment l'appui à la gouvernance nationale et régionale; le renforcement des capacités de la société civile; la promotion de politiques et de stratégies globales et harmonisées; et le soutien aux partenariats nationaux, sous-régionaux et régionaux. L'intervenante a déclaré que le processus d'examen par des pairs, qui s'inscrivait dans le cadre du Programme d'étude des performances environnementales, était un instrument important à l'appui de la gouvernance nationale. La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), dont la Commission était le secrétariat, avait permis à la société civile de renforcer ses moyens d'action grâce à l'instauration de partenariats avec les grands groupes dans le cadre de processus intergouvernementaux, tant au sein de la Commission que par l'intermédiaire du processus « Un environnement pour l'Europe », et grâce à un certain nombre de réunions et à d'autres activités. Avec ses cinq conventions régionales et plusieurs instruments à caractère non contraignant, la Commission avait renforcé la gestion du développement durable à l'échelle régionale et, en veillant à l'application de ces instruments, à l'échelle nationale également. L'harmonisation et la cohésion des politiques avaient été poussées plus avant avec le processus « Un environnement pour l'Europe ». L'intervenante a souligné que les partenariats solides noués entre les autres organismes intervenant dans la région avaient permis à la Commission d'entreprendre et de mener à bien un grand nombre de ses activités.

Commission européenne

40. Le représentant de la Commission européenne a présenté la stratégie de développement durable de l'Union européenne, adoptée en 2001 par cette dernière en tant que principal instrument d'exécution des engagements pris lors du Sommet. Cette stratégie complétait la Stratégie de Lisbonne pour un renouveau économique, social et environnemental. Elle constituait une avancée majeure vers l'intégration de la prise de décisions, étant donné que les objectifs en matière sociale, économique et écologique seraient examinés ensemble aux plus hauts niveaux politiques. Une dimension externe avait été ajoutée à la stratégie lors des préparatifs du Sommet, concernant les stratégies commerciales et de développement, les relations extérieures et l'impact des politiques internes de l'Union européenne sur les pays tiers. Dans l'évaluation annuelle de la Stratégie menée en 2003, une attention spéciale avait été accordée à la façon dont elle avait contribué à la réalisation des

engagements pris lors du Sommet. En 2004, la Commission entendait examiner plus en détail l'application de cette stratégie en consultant davantage les parties prenantes. Le caractère particulier de la relation qu'entretenait l'Union européenne avec les pays en transition, ainsi qu'avec les autres pays européens, serait également analysé, étant donné que 10 nouveaux États devaient entrer dans l'Union européenne en mai 2004.

III. Recommandations

41. Se fondant sur leurs débats, les participants à la réunion ont fait les recommandations énoncées ci-après.

A. Expérience des pays

42. Les participants à la réunion ont fait les recommandations suivantes :

a) Il faudrait mieux faire comprendre le développement durable à tous les niveaux, notamment au sein des départements ministériels et entre eux;

b) Il faudrait donner à l'action des gouvernements une autre orientation, non pour légiférer seulement, mais pour veiller à ce que les lois soient effectivement appliquées et notamment à ce qu'elles incluent la participation de la société civile;

c) Les plans de mise en oeuvre élaborés doivent être assortis d'objectifs opérationnels et préciser les incidences sur les ressources humaines;

d) La dimension sociale du développement durable, notamment le caractère prioritaire de la création d'emplois décents et de conditions de travail sûres, devrait recevoir une attention plus grande et être mieux promue;

e) Il faudrait établir des objectifs mesurables et des calendriers précis en ce qui concerne la masse critique de femmes participant aux décisions relatives à l'environnement de façon à assurer une représentation équilibrée des deux sexes dans tous les gouvernements et organismes nationaux et internationaux, ainsi qu'à l'élaboration des politiques et des programmes concernant l'environnement et le développement durable;

f) Il est nécessaire de renforcer la formation et la coopération internationale, en général;

g) Il faudrait élargir la diffusion des informations au public, par exemple en les affichant sur des sites Web et en les intégrant dans les documents officiels en veillant à donner des exemples concrets de pratiques optimales et d'actions qu'il est possible d'entreprendre;

h) Il faudrait mener, à tous les niveaux, des actions d'information et de sensibilisation à l'importance du développement durable, notamment auprès des parlementaires, des hommes politiques, des fonctionnaires du gouvernement et du grand public, et sur les lieux de travail.

B. Stratégies nationales de développement durable et questions institutionnelles

43. Les participants à la réunion ont fait les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont responsables de la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement durable, notamment de la définition des buts, des objectifs et des systèmes de suivi de leur mise en oeuvre. La société civile, la communauté scientifique et les groupes d'experts devraient aussi contribuer au suivi et en rendre compte, notamment en établissant d'autres rapports;

b) Les pays devraient voir dans quelle mesure leurs stratégies de développement durable sont compatibles avec leurs autres stratégies nationales et sectorielles, de manière à harmoniser leurs politiques et éviter les chevauchements;

c) Il faudrait une action énergique et un ferme engagement politique pour faire en sorte que la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement durable commence au plus tard en 2005 et soit menée à bien;

d) Les décideurs devraient être familiarisés avec les questions de développement durable ainsi qu'avec les méthodologies et les outils de mise en oeuvre des stratégies nationales de développement durable;

e) Il faudrait entreprendre, à tous les niveaux, des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant les stratégies pour que chacun comprenne le processus et puisse y contribuer;

f) Les stratégies devraient accorder une importance égale aux trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental);

g) Les stratégies devraient être mises en oeuvre dans le cadre d'une approche équilibrée et plurisectorielle et tenir compte, selon que de besoin, des directives et stratégies internationales existantes;

h) Les stratégies devraient être structurées de telle manière qu'aucun changement de gouvernement n'interrompe leur mise en oeuvre. Il faudrait notamment élaborer des concepts à long terme du développement durable;

i) Le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des stratégies devrait être totalement transparent, ouvert et participatif;

j) Les systèmes de gestion de l'environnement (tels que la norme ISO 14000 et le Système de management environnemental et d'audit) et les autres outils (prévention et contrôle intégré de la pollution, étude d'impact sur l'environnement, gestion intégrée des ressources et programmes d'approvisionnement écologique, par exemple) devraient être pleinement intégrés dans les systèmes nationaux de suivi et de notification relatifs au développement durable;

k) Il faudrait créer un organe national de coordination puissant, tel qu'un Conseil national du développement durable, doté de l'autonomie nécessaire et inscrit dans un cadre juridique approprié, auquel participeraient toutes les parties prenantes concernées;

l) Il conviendrait d'appuyer davantage les systèmes de suivi et de mieux coordonner l'activité statistique, notamment en améliorant l'information statistique pour faire ressortir les progrès accomplis quant aux objectifs et aux buts du développement durable;

m) Les gouvernements devraient élaborer des indicateurs et des objectifs concernant la mise en oeuvre du développement durable en s'inspirant des travaux internationaux déjà menés sur les indicateurs nationaux de développement durable, y compris l'évaluation de la disponibilité des données et l'utilisation des données disponibles pour la compilation de ces indicateurs. Les données ventilées par sexe devraient être incluses dans tous les systèmes de suivi, d'information et d'établissement de rapports concernant le développement durable aux niveaux local, national et régional;

n) Il faudrait se pencher sur la possibilité de mettre en place un mécanisme international d'examen par les pairs destiné à faciliter la mise en oeuvre des politiques et des programmes de développement durable;

o) Les évaluations stratégiques environnementales sont un outil de décision important dont disposent les dirigeants pour déterminer, suffisamment tôt, les conséquences possibles des politiques et des plans sur l'environnement. Pour promouvoir le développement durable, il est nécessaire que ces évaluations tiennent compte aussi des incidences sociales.

C. Société civile et secteur privé

44. Les participants à la réunion ont fait les recommandations suivantes :

a) Dans les pays en transition, la société civile devrait créer davantage de réseaux et recourir plus largement aux technologies modernes telles que l'Internet, le courrier électronique et les discussions en ligne afin de renforcer la coordination;

b) Il faudrait encourager une coordination accrue entre les syndicats et d'autres groupes importants, le mouvement des travailleurs représentant de nombreux secteurs de la société. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la création d'emplois décents pour les jeunes;

c) Les gouvernements devraient s'efforcer davantage de travailler avec les groupes de jeunes. Cette collaboration pourrait être profitable dans de nombreux domaines clefs dont l'éducation, la production et la consommation durables, la lutte contre le VIH/sida, la traite des femmes ou la pauvreté, et les programmes concernant l'emploi des jeunes;

d) Il y aurait lieu d'établir une coopération efficace au moyen de partenariats entre les gouvernements et les grands groupes;

e) Les grands groupes devraient se garder de critiquer systématiquement et chercher à énoncer des solutions constructives pour aider les gouvernements à élaborer des politiques et des programmes adéquats;

f) Les groupes de la société civile devraient être mieux informés de leurs droits à participer et des possibilités qui leur sont offertes s'agissant de participer plus activement à la prise de décisions;

g) Le processus de mise en oeuvre au niveau local d'Action 21 constitue un modèle adéquat et un moyen efficace d'assurer la participation de la société civile et il faudrait envisager de l'adapter en vue de l'appliquer au niveau national;

h) L'aide des gouvernements et des organisations intergouvernementales est nécessaire à la création et au renforcement de conseils locaux de jeunes;

i) Il faudrait encourager la responsabilité sociale des entreprises du point de vue de la réglementation en matière d'environnement afin de promouvoir l'éthique dans les activités des entreprises et un comportement respectueux de l'environnement, et de favoriser le développement durable;

j) Les partenariats entre le monde des entreprises, la société civile et les gouvernements jouent un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des politiques et des programmes de développement durable, et devraient être encouragés et activement promus.

D. Gouvernance et administration publique

45. Les participants à la réunion ont fait les recommandations suivantes :

a) Il faudrait promouvoir l'adoption de politiques macroéconomiques saines, d'institutions démocratiques fonctionnelles et d'initiatives dynamiques de la part de la société civile, notamment en ce qui concerne le rôle des jeunes, en tant que base du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de la création d'emplois;

b) La plupart des pays en transition ont élaboré une législation-cadre de qualité, mais il importe actuellement de mettre en place les règlements et le cadre réglementaire nécessaires à l'application de cette législation. Les gouvernements et la société civile devraient assumer une responsabilité plus grande quant à la facilitation et au suivi de la mise en oeuvre de cette législation;

c) La coordination, la cohésion et le dialogue entre tous les départements ministériels compétents et les autres parties prenantes devraient constituer une priorité à toutes les étapes de la mise en oeuvre du développement durable, notamment en ce qui concerne les stratégies et les plans nationaux;

d) Il faudrait élaborer des instruments économiques qui inciteraient la population à protéger l'environnement;

e) Les besoins des pauvres et des groupes marginalisés devraient être clairement définis et les politiques les concernant devraient être élaborées de façon plus efficace afin d'améliorer leurs conditions de vie, l'accent devant être mis sur la restitution des terres en particulier;

f) Il faudrait renforcer la capacité des administrations publiques nationales à énoncer et à mettre en oeuvre des politiques favorables aux pauvres, notamment par la nomination aux divers grades de la fonction publique sur des bases professionnelles et non pas politiques;

g) Les gouvernements devraient se pencher sur les mesures propres à mobiliser des ressources internes supplémentaires à l'appui du développement durable. Des ressources financières suffisantes, le transfert de technologie et l'assistance technique devraient être assurés par des donateurs bilatéraux et multilatéraux aux niveaux national et local – y compris, le cas échéant, la société civile – afin d'aider les pays en transition à parvenir au développement durable;

h) Pour faire face à l'insuffisance des ressources, il faudrait faciliter et encourager les partenariats entre les secteurs public et privé afin de fournir les services destinés à répondre aux besoins essentiels des pauvres, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau salubre, à l'énergie à bas prix et aux services de santé;

i) Il faudrait créer un environnement propice au développement de l'entreprise locale et de l'investissement, national et étranger, notamment en promouvant les programmes de stimulation du marché du travail;

j) Pour faire face à l'extrême pauvreté, il faudrait développer l'accès des petites entreprises et des microentreprises au crédit et établir des critères et des mécanismes clairs de décaissement de ces crédits.

E. Rôle des organisations régionales

46. Les participants à la réunion ont fait les recommandations suivantes :

a) Le rôle essentiel des commissions régionales et d'autres organisations régionales et sous-régionales dans le renforcement des capacités nationales aux niveaux politique et institutionnel en vue de promouvoir la bonne gouvernance pour la mise en oeuvre du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg s'est avéré efficace et devrait être élargi;

b) Il faudrait encourager la décentralisation sur la base d'accords institutionnels entre les pays. Les autorités locales devraient être habilitées à recouvrer des impôts locaux, ce qui leur permettrait de fournir des services publics de grande qualité et d'élaborer une planification financière plus prévisible et plus réaliste;

c) La mise en oeuvre des initiatives locales au titre d'Action 21 doit être renforcée à toutes les étapes, de la planification à la réalisation.